



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 21 mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 21 mars 2016

Président : M. Sylvain Fasola

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Jean-Samuel Py

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 8 février 2016 pour le

lundi 21 mars 2016 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

5. **No 16-01** Rapport-préavis réponse au projet de décision de M. Michel Bühler déposé lors du Conseil communal du 14 décembre 2015
6. **No 16-02** Sécurisation des passages pour piétons - phase test
7. **No 16-03** Demande de crédit pour l'élaboration d'un schéma directeur des circulations
8. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, José Gonzalez, Lionel-

Numa Pesenti et Cédric Roten.

42 conseillères et conseillers sont présents, 12 sont excusés et 1 est absent.

Sont excusés :

Pour le PLR : Mmes Sophie Brasey Bonnevaux et Laurence Varela ainsi que MM. Philippe Gueissaz, Cyril Guinchard, Anthony Joseph, Paul-André Simon et Eric Vuissoz.

Pour le PS : Mmes Martine Cuennet et Lydia Rossy ainsi que MM. Ludovic Heintz et Jean-Claude Piguet.

Pour l'UDC : Jean-René Marguet.

Est absent :

Pour le PLR : Daniel Jaccard.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président soumet l'ordre du jour au vote.

Sans discussion préalable, l'ordre du jour est accepté tel quel à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

M. Alain Bonnevaux demande la modification de l'année mentionnée dans sa première intervention en page 25 : il s'agit de l'an 2020, et non 2021. Il souhaite également l'ajout d'une phrase lors de l'intervention de M. Olivier Guignard, rapportée en page 26, après la première phrase et dont la teneur est la suivante : « Il précise que la dette en 2020 pourrait se monter à 39 millions de francs. »

M. Olivier Guignard confirme avoir tenu ces propos.

M. Michael Mollet indique qu'il n'était pas rapporteur pour les préavis No 15-21 et No 15-23. Il s'agissait respectivement de MM. Jean-Bruno Wettstein et Daniel Jaccard.

Moyennant ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

- informe avoir reçu une lettre de M. Christophe Perrier concernant le bâtiment « Métiers 3 » qui est transmise à la Municipalité, ainsi qu'une copie au président-rapporteur de la commission chargée d'examiner la gestion de l'année 2015 ; les conseillères et conseillers peuvent la consulter à l'issue de la séance.

4. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers, **M. le Syndic** apportant par oral un bref ajout en fin du chiffre 5 concernant le second tour des élections à la Municipalité.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mmes Véronique Borremans, Rosaria Cannistra et Tsetsegdelger Heintz, en qualité de patrouilleuses scolaires.
- M. Olivier Anex, en qualité d'employé de voirie au secteur des travaux, mis à disposition à 100 % par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le

25 janvier 2016 pour une durée de 6 mois.

- M. Michael Mollet, en qualité d'agent de propreté à 50 % au secteur des bâtiments, avec effet au 1^{er} mars 2016.
- M. Sven Weyrich, en qualité d'employé qualifié polyvalent à 100 % au secteur des bâtiments, avec effet au 1^{er} avril 2016.
- Mme Magali Grand, en qualité d'adjointe administrative à 100 % au service technique et au service urbanisme et bâtiments, avec effet au 17 mai 2016.
- Mme Amanda Bugnon, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 2 août 2016.
- M. Théo Jeanmonod, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 2 août 2016.
- M. Vivien Dugon, en qualité de forestier-bûcheron à 100 % au secteur des forêts, avec effet au 15 août 2016.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction de temps de travail de :

- M. André Cuendet, concierge qualifié au secteur des bâtiments à 80 %, avec effet au 1^{er} avril 2016.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- Mme Béatrice Marquis, adjointe administrative au service technique et au service urbanisme et bâtiments, pour le 31 mai 2016.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

La Municipalité a mis un terme à l'engagement - via Prolog-emploi - de :

- M. Jean-Marc Moser, aide-concierge au secteur des bâtiments, avec effet au 31 janvier 2016.

La Municipalité informe que d'un commun accord :

- Mme Claudine Gonthier, quittera sa fonction de collaboratrice au bureau technique, avec effet au 30 avril 2016.

Nous tenons à la remercier pour son travail en faveur de la collectivité.

2. Naturalisations avec auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- Mme Alma Alicajic, née Beganovic le 13 juillet 1988, ressortissante bosniaque.
- Mme Henriette Marie Flandre, née le 17 avril 1957, ressortissante française.
- Mme Gnanamoli Jeyaratnam, née Yogarajah le 3 septembre 1976, ressortissante sri lankaise.

3. Naturalisations sans auditions

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentée par :

- M. Luigi Alberto Zasso, né le 12 mars 1968, ressortissant italien.

4. Réintégration dans la bourgeoisie de Sainte-Croix

La Municipalité a approuvé la demande de réintégration dans la bourgeoisie de Sainte-Croix présentée par :

- Mme Nathalie Jaccard, née le 26 septembre 1963, originaire d'Oron VD.

5. Elections communales 2016

En date du 28 février 2016 ont eu lieu les élections communales pour la législature 2016-2021 avec un taux de participation de 48,31 %. Le Conseil communal sera composé de vingt-six sièges pour le Parti socialiste, dix-sept sièges pour le PLR - Les Libéraux-Radicaux et douze

sièges pour l'UDC - Union démocratique du centre. Quant à la Municipalité, ont été élus au 1^{er} tour : MM. Cédric Roten et Franklin Thévenaz, Parti socialiste, avec un taux de participation de 49,71 %. Un second tour a lieu le dimanche 20 mars 2016 avec quatre candidats pour les trois sièges restants. Ont été élus lors de ce second tour : MM. Lionel-Numa Pesenti (66,62 %), Philippe Duvoisin (63,49 %) et Olivier Guignard (59,96 %), tous les trois du Parti PLR - Les Libéraux-Radiaux, avec une participation de 41,67 %.

6. Installation des nouvelles autorités pour la législature 2016-2021

La Préfecture du district Jura - Nord vaudois a fixé au mardi 17 mai 2016 à 19h30 à la salle communale l'assermentation des conseillères et conseillers communaux, de même que celle des municipaux pour la législature 2016-2021.

7. Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux citoyens (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget. Trente-sept participants étaient présents et ont reçu des bons pour différentes activités à Sainte-Croix, un livre ainsi qu'une photo souvenir. Cet événement a permis aux Municipalités et au SDIS (Service de défense incendie et de secours) de présenter leurs activités.

8. Hôtel de Ville - aménagement des locaux pour la gendarmerie, l'office du tourisme et l'office de la population

Les travaux pour les nouveaux aménagements prévus à l'hôtel de ville ont commencé et il est prévu de les terminer à la fin mai. Il y n'a pas de fermeture prévue des services, mais des dérangements sont à prévoir.

9. Bâtiment « Métiers 3 »

Le chantier a débuté le 29 février dernier et le bâtiment est prévu d'être livré aux futurs locataires en juin 2017. Il sera nécessaire que le bâtiment puisse être hors d'eau cet automne afin de pouvoir travailler à l'intérieur l'hiver prochain pour respecter ce délai.

10. Route 254b Sainte-Croix – Vuiteboeuf

La Municipalité a écrit à la direction générale de la mobilité douce pour connaître l'état d'avancement du projet d'amélioration de la route cantonale. Nous avons reçu une réponse le 24 février 2016 nous informant que des évaluations techniques et financières étaient en cours. Un projet devrait être présenté à la Municipalité dans le courant du printemps 2016.

11. Fibre optique - Swisscom

Pour faire suite à nos différentes demandes d'extension du réseau régional, Swisscom a procédé à une analyse détaillée des débits possibles. Ils arrivent aux conclusions suivantes :

- Pour les habitations situées à La Vraconnaz, La Mouille-Mougnon et La Gittaz : une extension n'est techniquement pas réalisable au vu des plus de 2'400 m de fouille à réaliser.
- Pour La Prise-Perrier, Le Carre, Les Granges-Jaccard, Les Grangettes, La Chau, La Vilette et Le Château : la forte dispersion et la faible densité des habitations ne permettent pas de déployer un réseau efficace. Le nombre élevé d'équipements nécessaires pour garantir une couverture complète et donc leur faible occupation rendrait l'opération difficilement supportable.
- Le débit à L'Auberson (18-50 Mbps) est bon et ne nécessite pas d'investissement supplémentaire à l'heure actuelle.

Swisscom comprend que ses réponses ne puissent satisfaire les attentes des personnes concernées. Aussi teste-t-il actuellement une combinaison entre le réseau fixe et mobile pour amener le haut débit vers chaque habitant.

12. Commission sociale communale (CSC)

La CSC s'est réunie à quatre reprises entre 2014 et 2015, afin notamment d'auditionner

plusieurs des acteurs œuvrant dans le secteur social et la précarité, aux niveaux étatique, religieux, social et bénévole. A la suite de ces auditions, la CSC a proposé au service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) ainsi qu'au service de la santé publique du canton le premier bilan de ses travaux, bilan accompagné de recommandations. C'est ainsi que le SPAS et Santé publique Vaud ont accepté de déployer sur le terrain à Sainte-Croix, dès le mois d'avril, une consultante en analyse politique et sociale pour une période de six mois, Mme Christine Panchaud. Dans le mandat cantonal qui est le sien, Mme Panchaud se penchera tout particulièrement sur le groupe de vingt à vingt-cinq personnes en difficulté sociale causant problème dans notre commune, afin a) de faire un état des lieux complété de la situation, b) de faire une analyse détaillée en regard des besoins identifiés et c) de faire des recommandations à la Municipalité pour la mise en œuvre d'actions concrètes. Avant de débiter sa mission sur le terrain, Mme Panchaud présentera son mandat aux membres de la CSC le 23 mars courant.

14. Réponse au vœu de M. Cyril Guinchard déposé le 14 décembre 2015

M. Cyril Guinchard a déposé un vœu lors de la séance du 14 décembre 2015 en rapport avec le dépôt des sacs noirs d'ordure ainsi que le fait de vider des déchets directement dans les containers. Il demande à la Municipalité de rappeler les règles d'élimination des déchets par les citoyens et de charger les personnes compétentes de faire respecter le principe du pollueur-payeur comme spécifié dans notre règlement.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité rappelle que le réseau communal de collecte des déchets ménagers totalise cent huitante-six containers et dix-huit écopoints. Le dépôt illicite se confine aux lieux de ramassage et ne font pas l'objet de dépôts sauvages sur la voie publique. On estime entre 2 à 5 % le taux de sacs non officiels, taux similaire à celui d'autres communes. En 2015, vingt-six avertissements écrits, une quinzaine d'avertissements oraux et neuf dénonciations ont été effectués.

Une demande d'intensifier les contrôles a été adressée au service. Une nouvelle édition du « guide du tri des déchets » est actuellement à l'étude où les directives apparaîtront de manière plus précise. Une diffusion de ce guide en tout-ménage au printemps prochain sera effectuée et une distribution par le service de la population devra se faire pour les nouveaux habitants.

Nous participons également à des séances de coordination avec d'autres acteurs afin d'établir un catalogue de recommandations pour prendre les mesures adaptées à chaque situation.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud intervient sur le point 10 en regrettant par ailleurs d'avoir été directement et personnellement attaqué par le PLR dans la presse à la suite de son interpellation « A quand une sécurisation de la route L'Auberson – Sainte-Croix, au lieu-dit *le Remblais* » traitée le 15 mars 2016 en séance du Grand Conseil. Il explique que son interpellation a été transmise le 16 mars 2016 au voyer responsable de l'arrondissement nord, avec lequel il a eu un contact téléphonique ce jour. Selon les informations reçues du voyer, la pose d'une barrière de sécurité relève de la compétence de la direction générale de la mobilité et des routes, et aura lieu dans le cadre de l'entretien, le coût étant dès lors pris en charge par un budget ad hoc. M. Pahud souligne que, selon le voyer, cette sécurisation ne remet nullement en cause le projet de la route 254b Sainte-Croix – Vuiteboeuf, qui est de la compétence du Département des infrastructures et des ressources humaines. En remerciant la Municipalité de son impulsion initiale dans ce projet, M. Pahud indique qu'un rapport à l'attention de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gurite est en cours de rédaction, qu'il devrait bientôt être remis à la Municipalité et que les députés de notre région s'engageront pour le mettre en avant au milieu de tous les

autres projets routiers. Il appelle les forces politiques de la région à faire bloc derrière leur députation. M. Pahud souligne enfin qu'avant de déposer son interpellation, il avait pris langue avec M. le Député Hugues Gander, lequel l'avait encouragé et lui avait même proposé de la signer.

M. Alain Bonnevaux revient sur ses préoccupations quant à l'avancement du plan partiel d'affectation (PPA) « La Conversion », qui avait déjà fait l'objet d'une intervention de sa part en séance du 30 mars 2015. A l'époque, M. l'ancien Municipal Luc Martin lui avait répondu que les délais de réponse des services cantonaux étaient indécents. Retraçant brièvement les derniers événements dans le projet du bâtiment « Métiers 3 » et rappelant la vive invitation de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro à faire aboutir la modification partielle du plan d'affectation, M. Bonnevaux constate qu'aujourd'hui aucune mise à l'enquête d'un PPA n'a eu lieu. Il estime que les règles les plus élémentaires en matière d'aménagement du territoire sont crassement bafouées, de sorte que même le permis de construire pour le bâtiment « Métiers 3 » doit être considéré comme invalide. Nonobstant la valeur d'utilité publique du bâtiment précité, M. Bonnevaux demande l'arrêt du chantier jusqu'à ce que la situation juridique soit régularisée.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti rappelle que le permis de construire a été délivré et est aujourd'hui entré en force. Regrettant qu'une procédure d'adoption d'un PPA prenne du temps, il explique que, s'agissant du PPA « La Conversion », les services cantonaux ont demandé une étude complémentaire sur les dangers naturels et que le projet doit encore recevoir leur aval avant d'entrer dans la phase d'adoption. Il rejette enfin l'accusation que la Municipalité a fait preuve de malice en faisant passer un dossier avant l'autre.

M. Alain Bonnevaux conteste la pertinence de la réponse, soulignant que la Municipalité agit à l'envers, puisqu'un permis de construire doit suivre un plan d'affectation, et non l'inverse. Il ne cache pas ses inquiétudes si le bâtiment est achevé et que le PPA « La Conversion » devait finalement être rejeté.

M. Olivier Renaud tient à souligner que ce sont les services cantonaux qui ont provoqué le retard de l'adoption du PPA, parce que, lors de l'examen préalable, ils n'ont découvert que tardivement l'absence de l'étude complémentaire sur les dangers naturels. A son sens, le comportement de la Municipalité ne porte pas le flanc à la critique.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

5. No 16-01 : Rapport-préavis réponse au projet de décision de M. Michel Bühler déposé lors du Conseil communal du 14 décembre 2015

Le rapport de la commission est lu par M. Yvan Pahud, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 16-01 s'est réunie le lundi 22 février 2016 à 19h30 en salle de Municipalité.

Etaient présents les conseillères et conseillers suivants : Michel Bühler, Éric Chambettaz, Cyril Guinchard, Geneviève Rochat en remplacement de Rachel Gueissaz et du rapporteur soussigné en remplacement de Savio Paillard.

Olivier Guignard et Marcel Cloux étaient excusés.

En préambule, le président-rapporteur a relevé que la commission avait reçu la convocation le 18 février 2016 pour la séance du 22, soit seulement cinq jours à l'avance. Il invite le bureau du Conseil, ainsi que la Municipalité à donner d'avantage de délais aux conseillers, ceci afin

d'organiser au mieux leurs emplois du temps.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz, M. le Municipal Cédric Roten ainsi que M. Stéphane Champod, secrétaire municipal.

Michel Bühler, auteur du texte déposé auprès de notre Conseil, a d'abord remercié la Municipalité pour le préavis qui lui paraissait bien ficelé. Il a précisé que se déclarer « zone hors TISA » était avant tout une décision symbolique. Il a également rappelé qu'une résolution similaire avait été adoptée par notre législatif le 4 juillet 2005. Aujourd'hui, c'est l'accord TISA et en 2005 cela portait sur l'Accord Général sur le Commerce des Services « AGCS ».

La Municipalité soutient l'action de Michel Bühler. En effet, il lui paraît important que les tâches et missions essentielles du service public comme la santé, l'énergie, les transports publics, l'éducation, la sécurité ou encore la poste ne fassent pas l'objet de privatisation.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- **réaffirme** le droit de toute personne, sans qu'elle subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités ;
- **réaffirme** son droit à accorder des aides et des subventions à qui bon lui semble ;
- **prend position** contre l'obligation éventuelle qui pourrait lui être imposée par l'accord TISA de privatiser des services qu'il considère devoir rester dans le domaine public ;
- **déclare** la commune de Sainte-Croix « zone hors TISA » ;
- **demande** à la Municipalité de communiquer cette résolution, dans les plus brefs délais, au Conseil fédéral, au Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat vaudois et à l'Union des communes vaudoises.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud salue la proposition de M. Michel Bühler et souhaite informer le Conseil qu'une motion de même teneur a été déposée le 8 mars 2016 auprès du Grand Conseil vaudois, afin que le canton de Vaud soit déclaré « hors zone hors ACS et PTCL », ce qui est similaire à se déclarer « zone hors TISA », et que cette décision soit communiquée au Conseil fédéral. M. Pahud indique ensuite que, selon les informations récoltées auprès de la motionnaire, Mme la Députée Isabelle Freymond, la participation de la Suisse à l'accord TISA n'a pour l'heure fait l'objet d'aucune décision du Parlement fédéral. Il annonce qu'il soutient personnellement le préavis présenté ce soir et qu'il soutiendra également la motion Freymond.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 16-01 sont acceptées telles quelles avec 40 voix et 1 abstention.

6. No 16-02 : Sécurisation des passages pour piétons - phase test

Le rapport de la commission est lu par M. Michel Bahrami, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 1^{er} mars 2016 à 19h en salle de Municipalité.

Elle était composée de MM. Jean-Paul Krattiger, Eric Chambettaz, Edouard Nekaka, Bernhard

Klaus en remplacement d'Yvan Pahud et Michel Bahrami, rapporteur.

Sophie Brasey Bonnevaux et Anthony Joseph étaient absents et non excusés.

La Municipalité était représentée par MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti.

Ils étaient accompagnés de Jean-François Gander, chef du service urbanisme et bâtiments.

Nous les remercions pour leurs explications.

En préambule, M. le Municipal Philippe Duvoisin exposa les motifs de ce préavis.

C'est suite à de nombreuses demandes et aux tragiques accidents survenus sur les routes du village que la Municipalité s'est adressée au Bureau de prévention des accidents (BPA) ainsi qu'à un bureau d'ingénieurs trafic pour une analyse des passages pour piétons (PPP).

Cette première analyse a mis en lumière le nombre trop élevé de PPP dont la plupart ne sont pas aux normes : absence de zone d'attente, signalisation déficiente ainsi que des défauts d'éclairage.

Deux candélabres mobiles équipés de panneaux solaires serviront à tester différents modes d'éclairages des PPP.

Cette étude démontre aussi qu'il n'y a pas de manque de places de stationnement au centre du village.

Les places de stationnement devant le bâtiment communal, en particulier la place pour handicapé pose problème par son éloignement à l'accès pour handicapé et sa proximité avec le PPP se trouvant devant le bâtiment.

La disposition de ces places devra être revue afin d'améliorer la sécurité du PPP ainsi que l'accès pour handicapés.

Les commissaires eurent de nombreuses questions parmi lesquelles les différentes problématiques du carrefour rue Neuve/rue du Collège/rue de La Sagne où les feux de signalisation provisoires ont été posés.

Il nous fut précisé qu'il s'agissait justement d'une phase test dont les résultats serviront à alimenter le schéma directeur des circulations. Ce dernier fixera les modifications durables à apporter.

À la question de savoir pourquoi ne pas mettre en place une zone 30 km/h à la rue Neuve, Jean-François Gander nous expliqua qu'il s'agissait d'une route cantonale sur laquelle il n'était pas possible d'installer ce genre de zone.

Aux questions sur les excès de vitesse, M. le Municipal Cédric Roten nous a transmis les statistiques de la police cantonale indiquant que les infractions concernant la vitesse représentaient 2,17 % à Sainte-Croix par rapport aux 5 % dans le canton ; on peut déduire que les limitations sont assez bien respectées dans notre commune.

Un commissaire demanda si les investissements de la phase test seraient récupérables pour les installations définitives. Il fut répondu que oui pour la plupart ; les résultats du test dicteront si tel ou tel équipement restera dans le dispositif définitif.

Il fut aussi question du coût des radars pédagogiques préventifs, un commissaire proposant de les louer plutôt que de les acheter.

Comme souvent dans ce genre de commission, chacun ayant une idée sur la question, les discussions furent nourries.

Il en ressort comme l'indique l'intitulé du préavis qu'il s'agit d'une phase de test dont les résultats seront intégrés au schéma directeur des circulations.

C'est à l'unanimité des membres présents que le préavis est accepté.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la phase test de sécurisation des passages pour piétons ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **61'850 francs**. Le compte No 9141.16.02 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 611.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 13'900 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente 13'300 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud remercie la Municipalité de soumettre ce préavis et d'envisager ainsi une phase test pour les passages pour piétons, ayant lui-même déjà demandé leur sécurisation à plusieurs reprises. Il souhaite ensuite vivement qu'une barrière soit envisagée pour éviter que les enfants n'arrivent trop rapidement sur la rue Neuve en bas des escaliers de l'hôtel-de-ville, les mesures évoquées dans le préavis ne lui paraissant pas suffisantes.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que toutes les mesures ne sont pas mentionnées dans le présent préavis, mais qu'une telle protection sera installée sur le passage en question.

Mme Geneviève Rochat souhaite savoir à quoi se réfèrent les taux d'excès de vitesse.

M. le Municipal Cédric Roten indique que 2,17 voitures sur 100 sont en excès de vitesse dans la commune (moyenne cantonale : 5 sur 100).

M. Bernhard Klaus explique s'être renseigné auprès de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gurite, lors d'une inauguration à laquelle celle-ci participait, pour constituer la rue Neuve « zone à 30 km/h ». Selon cette discussion, la création d'une « zone à 30 km/h » serait justifiée en cas de danger et il reviendrait alors à la Municipalité d'en faire la demande.

M. Michel Bühler indique que, pendant plusieurs années, le Conseil communal a demandé des gendarmes couchés à L'Auberson, ce qui avait été annoncé comme totalement impossible. Constatant qu'aujourd'hui, de telles chicanes sont présentes dans le village, il invite donc à ne pas désespérer de voir un jour la rue Neuve en « zone 30 km/h ».

M. Yvan Pahud dit abonder dans le sens de M. Bühler et expose que, dans la commune de Couvet, le feu de circulation passe au rouge si l'on circule à plus de 60 km/h. Expliquant qu'on lui a toujours dit que ce type de dispositif était impossible à installer à L'Auberson en raison du statut de route cantonale, il exprime ses vives espoirs de voir ce système sur la rue principale de L'Auberson et la disparition des gendarmes couchés qui provoquent de la pollution.

Mme Geneviève Rochat partage ses doutes quant à la création d'une « zone 30 km/h » sur la rue Neuve dès lors que cela avait par exemple été déclaré impossible pour le chemin de Belvédère.

M. le Président constate que la discussion s'éloigne de la thématique du préavis soumis au vote et invite les conseillers qui souhaitent la création d'une « zone 30 km/h » sur la rue Neuve à user de leur droit d'initiative.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 16-02 sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

7. No 16-03 : Demande de crédit pour l'élaboration d'un schéma directeur des circulations

Le rapport de la commission de l'urbanisme est lu par M. Olivier Renaud, rapporteur.

Citation

La commission de l'urbanisme chargée d'examiner le préavis No 16-03 s'est réunie le mardi 1^{er} mars 2016 en salle de Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Eric Chambettaz, Michel Giret et du soussigné. Monsieur Jean-Bruno Wettstein, absent, était excusé.

MM. les Municipaux Lionel-Numa Pesenti, Cédric Roten et Philippe Duvoisin ainsi que M. Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme et des bâtiments, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions.

L'augmentation significative de trafic depuis 2010 (env. 10-15 %) sur l'axe de transit, RC 254, traversée de Sainte-Croix, d'une part, et les divers projets de développement en rapport avec le plan général d'affectation (PGA), les constructions en cours, l'augmentation du trafic piétonnier, d'autre part, nécessitent l'établissement d'un schéma directeur des circulations pour les différentes sortes de trafics :

- Trafic motorisé, en collaboration avec le voyer et le service cantonal de la mobilité.
- Mobilité douce, piétons, cheminements scolaires et cyclistes.
- Transports publics, en collaboration avec les bonnes personnes.

Une telle étude, après une phase de diagnostic pour récolter toutes les données existantes, doit proposer les mesures à prendre et l'ordre de priorité des interventions nécessaires pour sécuriser ces trafics et les rendre le plus fluide possible. C'est un complément à celle sur les passages piétons, objet du préavis No 16-02.

Elle sera très utile et complémentaire à la mise en place des plans partiels d'affectation (PPA) « Gare » et « Conversion », et du PGA. A ce propos, la commission de l'urbanisme a pris acte que l'examen des remarques du canton, suite à l'examen préalable du futur PGA, avance. Cependant les exigences du canton, comprises dans le nouveau plan directeur cantonal mis en consultation, rendent les choses plus compliquées. Sainte-Croix est « centre régional » et, dans le « périmètre du centre », défini autour de la gare (voir rapport-préavis No 903-12 du 22 mai 2012), l'augmentation de population est maintenant soumise à un quota, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'étude du schéma directeur sera confiée au bureau « team+ » qui a une section spécialisée pour les études de trafic. Elle commencera ce printemps par une campagne de comptage et devrait être terminée pour la fin de l'hiver 2016-2017. Un appel d'offres n'est pas nécessaire, étant donné les montants en jeu. Ce bureau s'occupe également de la révision de notre PGA et connaît donc bien notre commune et ses particularités.

Après discussion et à l'unanimité, la commission chargée d'examiner le préavis No 16-03 a l'honneur de vous demander d'adopter ledit préavis tel que présenté.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'élaboration d'un schéma directeur des circulations ;

- **d'accorder** le crédit nécessaire de **95'250 francs**. Le compte No 9170.16.03 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 300.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 21'450 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente 20'500 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Alain Bonnevaux souhaite connaître le nom des membres de « team+ ».

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti explique que telle est la raison de commerce du bureau, précisant que celui-ci est constitué de plusieurs architectes.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 16-03 sont acceptées telles quelles par 40 voix et 1 abstention.

8. Interpellation, proposition, questions

M. Michel Bühler s'interroge pourquoi le courrier de M. Perrier mentionné par le président dans les communications du bureau n'a pas été lu ce soir en plénum, dès lors que cette lettre a visiblement été adressée au Conseil.

M. le Président répond que le courrier – par ailleurs très technique – relève des compétences de la Municipalité et rappelle qu'il est à disposition des conseillers qui souhaitent le lire.

M. Michel Bühler demande s'il est tout de même possible de connaître l'essentiel de son contenu, précisant qu'il reste favorable au bâtiment « Métiers 3 ».

M. le Président invite M. Bühler à venir lire le courrier en fin de séance.

M. Yvan Pahud abonde dans le sens de M. Bühler (*rires dans le cénacle*), souhaite la lecture de la lettre en plénum, puisqu'elle est adressée au Conseil communal, et demande que celui-ci vote sur cette question.

M. le Président explique qu'il appartient au bureau de transmettre à la bonne autorité les courriers qui sont envoyés au Conseil, entre autres pour éviter que des questions qui ne relèvent pas de ses compétences surchargent sans nécessité le fonctionnement de notre délibérant. Le bureau a considéré que cette lettre relevait de la compétence de la Municipalité et l'a donc transmise à celle-ci, mais M. le Président annonce qu'il en sera fait lecture si le Conseil le souhaite.

M. le Président met au vote la motion d'ordre demandant la lecture de la lettre, motion qui est rejetée par 26 voix contre 9 et 5 abstentions (*un conseiller ou une conseillère n'a pas voté*).

M. Alain Bonnevaux demande réponse aux deux questions qu'il a posées en début de séance :

- quand est-ce que la Municipalité entend mettre à l'enquête le PPA « La Conversion ?
- la Municipalité entend-elle stopper le chantier jusqu'à l'adoption du PPA « La Conversion » ?

Il estime par ailleurs cavalier de la part de la Municipalité de rejeter sur les services cantonaux le retard dans l'adoption du PPA « La Conversion », soulignant notamment que la lettre de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro date d'il y a neuf mois.

M. le Municipal Cédric Roten répond « OUI et NON ».

Mme Isabelle Dessonnaz Geiser donne lecture d'une question :

Citation

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Syndic

A l'heure où nous cherchons à garder nos habitants dans notre village,

A l'heure où nous imaginons même en attirer plus dans notre région,

A l'heure où nous sommes appelés à nous déplacer pour travailler, et cela souvent pas par choix,

A l'heure où les frais de déplacements des pendulaires sont de moins en moins reconnus,

A l'heure où les CFF imaginent pénaliser financièrement les déplacements aux heures les plus fréquentées,

J'aimerais attirer l'attention de la Municipalité sur un problème qui vient encore compliquer la vie de ceux qui sont, comme moi, amenés à se déplacer :

De 10 h à 16 h en semaine, et de 6 h à 16 h le week-end, le seul train qui circule par heure est celui qui n'a pas de correspondance avec Lausanne et Genève. Ceci implique une attente de 40 à 45 mn à l'aller, et au retour la situation est la même ; en semaine dans la matinée et dans la soirée, il faut attendre 40 mn à Yverdon. Le problème est accru le week-end.

Par exemple, pour prendre un avion à Genève le week-end, et être à l'aéroport le matin à 9 h, il faut partir à 6h30 et attendre 45 mn à Yverdon.

Personnellement, suivant mes horaires, je perds 1 h 30 d'attente sur 24 h de travail, ce que je trouve beaucoup si l'on compte qu'il y a déjà 3 h de transports !!

L'amélioration apportée par les « deux trains par heure » n'est pour beaucoup d'entre nous qu'une complication ! La Municipalité pourrait-elle intervenir afin que lorsqu'un seul train par heure circule, ce soit celui permettant les correspondances sur Lausanne et Genève ?

Je rajouterais pour la petite histoire que l'application des CFF ne s'y retrouve pas du tout et indique régulièrement des trains qu'il n'y a plus, comme celui de 11h04 au départ de Sainte-Croix en semaine...

Cette problématique ne concerne pas que les pendulaires, mais également les étudiants et les touristes.

Merci pour votre attention...

Fin de citation

M. le Syndic annonce qu'il participera mercredi après-midi prochain au Conseil d'administration de Travys SA, auquel il appartient en sa qualité de syndic. Demandant à Mme Dessonnaz Geiser de lui transmettre sa question, il ajoute qu'il l'abordera à cette séance et reviendra au Conseil sur ce point.

M. Jean-Bruno Wettstein demande aux commissaires de gestion de rester en fin de séance pour organiser une première séance.

M. Yvan Pahud explique avoir été approché par plusieurs résidents de la rue des Rosiers qui se plaignent du trafic et de la vitesse de certains véhicules, en particulier le matin en direction de l'hôpital.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

La séance est levée à 20h55.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Sylvain Fasola

Stéphane Mermod

Annexes (disponible au greffe) :

- Intervention de M. Yvan Pahud lors des communications municipales
- 1^{ère} intervention de M. Alain Bonnevaux lors des communications municipales